

## **Visa « Schengen »**

### **Procédures simplifiées**

Depuis le 05 Avril 2010, l'obtention d'un visa d'un ressortissant d'un pays tiers pour l'Europe sera plus rapide. En effet, pour simplifier encore plus les démarches, le formulaire de demande de visa a été simplifié avec moins de renseignements à fournir.

Si les demandeurs se voient opposer un refus, qui devra être clairement motivé dorénavant, ils pourront effectuer un recours afin que leur requête soit à nouveau étudiée.

Rappelons que 22 Etats-membres de l'Union européenne, dont la France, et trois Etats associés, constituent l'espace Schengen.